

ANNEXE 1

Définition du mandat du ou de la consultant.e

1. Objectifs de la consultance

Documenter les cas d'abus et de violations de droits humains perpétrés contre les populations civiles, en particulier les femmes et autres personnes en situation de vulnérabilité, au Centre du Mali, et évaluer les besoins des victimes, afin d'étudier les hypothèses de réparation.

Objectifs spécifiques :

- Réaliser une cartographie des cas de violations des droits humains perpétrés contre les populations civiles, décrivant le type de violences dont elles font l'objet, réparti par sexe, religion, ethnie, âge et localité ;
- Faire un état des lieux en matière d'accès à la justice pour les victimes en insistant sur les freins à leur participation aux processus judiciaires ;
- Documenter l'état des besoins, attentes et perspectives des victimes ;
- Étudier les violences et besoins spécifiques des femmes, enfants et autres personnes en situation de vulnérabilité, victimes de violations des droits humains.

2. Résultats attendus

- Les violations des droits humains commises contre les populations civiles au Centre du Mali sont documentées grâce à une cartographie des victimes et de leur localisation géographique ;
- Les actions judiciaires et actions de plaidoyer entreprises par les OSC et associations de survivant.e.s sont identifiées ;
- Les besoins et attentes des victimes auditionnées sont connus, en particulier ceux des femmes, filles et autres personnes en situation de vulnérabilité.

3. Activités

- Participer à des séances de travail pour identifier la méthodologie de l'enquête avec la CNDH et ses partenaires ;
- Elaborer les outils d'enquête, en particulier le guide de l'enquêteur.rice et des questionnaires d'entretien et de *focus group* ;

- Effectuer des enquêtes sur les réponses judiciaires disponibles aux violations de droits humains commises et sur les besoins des victimes dans les régions de Ségou et Mopti et dans les zones où elles sont en situation de déplacées internes - notamment Bamako et Koulikoro, incluant :
 - o Entretiens avec les personnes et communautés victimes ;
 - o Entretiens avec les actrices et acteurs de la justice au Centre ;
 - o Focus groupes avec les associations de survivant.e.s et de victimes, ainsi que les autres organisations de défense des droits humains.
- Compiler et analyser quantitativement et qualitativement les données récoltées ;
- Rédiger un rapport d'enquête ;
- Restituer à la CNDH les résultats de l'étude, les recommandations et partager les actions de suivi nécessaires.

4. Livrables

- Un guide d'enquête, ainsi que des questionnaires spécifiques aux différents groupes ;
- Un rapport d'enquête ;
- Un plan d'action assorti de recommandations.

5. Chronogramme d'exécution

| Description | Période - échéance | Nombre du jour : 44 | Objectifs |
|--|----------------------------|---------------------|---|
| Définition de la méthodologie de cueillette d'informations | Du 20 au 21 septembre 2021 | 2 | Identifier et mieux appréhender toutes les étapes de la production de l'étude |
| Conception des outils de collecte de données et des supports méthodologiques | Du 22 au 24 septembre 2021 | 3 | Cibler les informations pertinentes que l'on ira chercher |
| Formation des enquêteurs et commissaires de la CNDH sur les outils | Du 27 au 29 septembre 2021 | 3 | Maîtriser les outils en vue de mieux les administrer |
| Missions de collecte d'informations | Du 1er au 15 octobre 2021 | 15 | Collecter des informations sur le terrain |
| Analyse des données recueillies | Du 16 au 20 octobre | 5 | Toiletter les informations |
| Ébauche du rapport thématique | Du 21 au 30 octobre 2021 | 10 | Élaborer la version provisoire de l'étude |
| Consolidation du rapport par la CNDH | Du 1er au 10 novembre 2021 | | Apporter des améliorations au document |

| | | | |
|--|---------------------------|---|--|
| Finalisation du rapport | Du 11 au 15 novembre 2021 | 5 | Intégration des commentaires et finalisation de l'étude |
| Cérémonie de lancement/Restitution publique du 2 ^{eme} rapport thématique | 19 novembre 2021 | 1 | Les violations des droits humains perpétrés contre les populations civiles au Centre |